



SECTEUR REVENDICATIF/LIBERAL COMPTE RENDU

Paris, le 20 janvier 2016

Nom du fichier : **laboratoires_cr_cpn_du_25_novembre_2015_160120A**

Total page(s) : **5**

Réf. : **FR/GS**

Objet : **Compte rendu CPN des LBM en date du 25 11 2015**

Aux : Syndicats, UPR, Conseil
Fédéral, Bureau Fédéral.

Bonjour,

Vous trouverez, ci-dessous le compte-rendu de la Commission Paritaire nationale des laboratoires de biologie médicale extra hospitalier en date du 25 novembre 2015

Vous en souhaitant bonne réception,

Cordialement,

Françoise Robinet
Secrétaire Fédérale

[Cfdt-sante-](#)

FEDERATION NATIONALE DES SYNDICATS DES SERVICES DE SANTE ET SERVICES SOCIAUX CFDT
47/49 AVENUE SIMON BOLIVAR 75950 PARIS CEDEX 19
TEL : 01 56 41 52 00 – FAX : 01 42 02 48 08
ESPACE ADHERENTS : cfdt-sante-sociaux.net
federation@sante-sociaux.cfdt.fr



LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE

Commission paritaire nationale

25/11/ 2015

Étaient présents :

ORGANISATION DE SALARIES :

Pour la CFDT : Françoise Robinet, Laurence Norsa, Stevan Jovanovic et Patricia Léveillé

CFE-CGC, CFTC, FO, CGT

CHAMBRES PATRONALES :

SDB, SLBC, SNMB

L'ordre du jour est le suivant :

- 1) Approbation du CR de CPN du 1^{er} octobre 2015
- 2) Négociations salariales
- 3) Couverture inter générationnelle
- 4) Formation Professionnelle
- 5) Présentation du rapport de Branche par la société Pollen

Préambule :

La commission accueille Mr Stevan Jovanovic nouveau négociateur pour la CFDT.

1) Approbation du CR de CPN du 1^{er} octobre 2015 :

Le secrétariat n'étant pas encore bien « rodé » sur l'exercice de la prise de notes, les OS expriment leurs souhaits d'un compte rendu plus synthétique. Il est toutefois validé après modifications.

Le secrétariat de la CPN donne aux membres de la commission pour étude les 3 CV des candidates pour le poste de secrétariat, l'embauche se fera dès janvier si possible.

2) Négociations salariales :

Contexte :

La dernière augmentation de 1% avait été accordée au 1^{er} décembre 2014, après d'âpres négociations des OS qui voulaient absolument une reconnaissance salariale sur 2014. Nous avions obtenu en plus une clause de revoyure en juin 2015.

Cfdt-sante-

FEDERATION NATIONALE DES SYNDICATS DES SERVICES DE SANTE ET SERVICES SOCIAUX
CFDT
47/49 AVENUE SIMON BOLIVAR 75950 PARIS CEDEX 19
TEL : 01 56 41 52 00 – FAX : 01 42 02 48 08
ESPACE ADHERENTS : cfdt-sante-sociaux.net
federation@sante-sociaux.cfdt.fr



En juin 2015, les employeurs attendaient toujours une rencontre avec le directeur de la CNAM, concernant **l'avenir de l'accord triennal qui arrive à terme en fin d'année**. Ce sujet avait donc été reporté en septembre 2015.

En septembre, même discours, mais soi-disant rencontre avec la CNAM fin novembre.

Ce jour nos employeurs nous disent qu'ils sont mandatés par leur syndicat pour négocier.

Propositions :

Ensemble des employeurs : **0,5 %** au 1^{er} Janvier 2016 à l'exception du SLBC qui n'aura sa réunion que la semaine prochaine, mais qui suit par principe les deux autres OP.

Inacceptable pour l'ensemble des OS.

Propositions des OS : FO + 3% jusqu'à l'indice 350 puis 2% pour les indices > à 350.

CFTC + 5% pour tous jusqu'à l'indice 290, + 3% pour les indices 300 jusque 400, et + 2% pour les indices à 400 et plus + négociation 13^{ème} mois,
CFE/CGC : + 2,5%,

CGT SMIC à 1.900€, et sortiront des négociations sans discussion sur les autres points à l'ordre du jour, si les employeurs restent sur cette proposition.
Plus déplafonnement de l'ancienneté de 15 à 20 ans.

CFDT 1^{er} indice à 105% et maintien des écarts sur les indices suivants.

Après une interruption de séance 1/2h demandée par les employeurs, ils proposent **+ 0,8% au 1/1/2016**.

Toujours inacceptable pour toutes les OS car le compte n'y est pas encore du tout. **La CFDT précise qu'en plus, si augmentation du SMIC au 1^{er} janvier, les premiers indices se retrouveront de nouveau au SMIC !**

Nouvelles propositions des OS :

CGT, idem que précédemment

CFTC inacceptable et donc quitteront aussi les négociations sur le reste des sujets.

CFE-CGC, + 2,5% car c'est peu et les salariés sont frustrés de ne pas être « récompensés » de leurs efforts.

FO Idem que CFTC et CGT, mais resteront sur les points de la complémentaire santé et sur la classification.

CFDT, au moins + 1,5%, car 2015 est une année blanche pour les salariés suite au refus des OP lors de la revoyure de septembre 2015.

Deuxième suspension de séance de ¾ d'heure demandée par les OP.

Après appel à leurs instances : + 1% au 1^{er} Janvier 2015.

Cfdt-sante-

FEDERATION NATIONALE DES SYNDICATS DES SERVICES DE SANTE ET SERVICES SOCIAUX
CFDT

47/49 AVENUE SIMON BOLIVAR 75950 PARIS CEDEX 19

TEL : 01 56 41 52 00 – FAX : 01 42 02 48 08

ESPACE ADHERENTS : cfdt-sante-sociaux.net

federation@sante-sociaux.cfdt.fr



Il est 12H et les OS demandent un temps de réflexion avant de répondre aux OP. Ils nous donnent rendez-vous cet après-midi.

Mais la CFDT leur rappelle aussi tous les efforts faits par les salariés depuis plusieurs années pour s'adapter à tous les regroupements et les interpelle sur le rapport de l'OMPL qui précise très clairement le mal-être de leurs salariés sur leurs conditions de travail.

A notre retour :

Dernière proposition des OS :

CFDT : + 1,5% jusqu'à l'indice 300, (qui permettrait de faire décoller les premiers indices du SMIC), et 1% pour tous les autres indices supérieur à 300 au 1^{er} janvier 2016, puis + 0,5% sur tous les coefficients au 1^{er} Juin 2016.

CGT : Idem que le matin

FO : + 1% pour tous au 1^{er} janvier 2016 puis 1% au 1^{er} juin 2016.

CFTC Idem que FO, mais avec instauration d'un 13^{ème} mois, même « par palier ».

CFE-CGC :

Dernières propositions des OP : + 1%, mais au 1^{er} Décembre 2015.

Les OS demandent une nouvelle suspension de séance ;

CFDT : Après avis de notre SN en charge du dossier, nous serions plutôt favorables à cette dernière proposition, mais nous demanderons l'avis final de notre fédération.

CGT ne signera pas, mais ne fera pas d'opposition.

FO : Indécis et partagé, car pas de position donnée par leur centrale.

CFE-CGC, idem que CFDT.

CFTC : n'a pas d'avis de sa centrale, et même si pour lui, c'est insuffisant, il acceptera la position de sa fédération, et ne fera pas d'opposition.

Les OP nous rappellent que si nous souhaitons faire appliquer cette augmentation au 1^{er} décembre 2015, et les transmettre à leurs employeurs adhérents, il serait souhaitable d'avoir une réponse définitive d'ici notre CPN du 2 Décembre, afin de préparer les documents qui seraient soumis à signature à cette date.

Ils nous précisent aussi, qu'enfin, ils vont nous envoyer des propositions écrites sur la classification, 8 jours minimum avant notre prochaine réunion du 27 janvier 2016. Un chiffrage précis sera effectué sur le déplafonnement de la prime d'ancienneté limitée actuellement à 15 ans. Sur la complémentaire santé, les OP souhaitent aboutir à fin juin.

3) Couverture inter générationnelle :

Un document a été communiqué par OP, une nouvelle version est à venir.

4) Formation Professionnelle :

Non traité par manque de temps.

Cfdt-sante-

FEDERATION NATIONALE DES SYNDICATS DES SERVICES DE SANTE ET SERVICES SOCIAUX

CFDT

47/49 AVENUE SIMON BOLIVAR 75950 PARIS CEDEX 19

TEL : 01 56 41 52 00 – FAX : 01 42 02 48 08

ESPACE ADHERENTS : cfdt-sante-sociaux.net

federation@sante-sociaux.cfdt.fr



5) Présentation du rapport de Branche par la société Pollen :

Mr Jamot du Cabinet Pollen commente le document. Il insiste sur la faible participation des laboratoires, qui rendent les analyses quelquefois incertaines. Il est acté la relance du cahier des charges pour rapport de branche 2015 en plénière. Pollen sera consulté ainsi que le cabinet I+C pour un devis. La CGT peut proposer le cabinet SECAFI. La CFDT propose aussi le cabinet SYNDEX.

La CFDT demande également une GPEC de branche.

6) Questions diverses :

Aucune.

CONCLUSION :

La CFDT n'est pas entièrement satisfaite par les négociations salariales. Elle s'inquiète du blocage du dialogue social avec les organisations patronales et n'hésitera pas à faire appel au ministère si nécessaire.

La CFDT sera vigilante lors des futures négociations notamment sur la classification et sur la complémentaire santé pour proposer aux salariés des laboratoires de biologie médicales une couverture santé décente et une rémunération à la hauteur de leurs compétences.